

Certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur dans les espèces équine et asine

RS5651 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21008
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION	13001044000019	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Afin de prévenir les risques liés à la reproduction artificielle tant sur le plan sanitaire que de celui du bien-être animal ou de la sécurité des hommes et des équidés, cette certification est un point de validation des compétences indispensables à l'octroi, auprès de l'autorité administrative, de l'autorisation d'exercer obligatoire.

Les personnes exerçant des activités de mise en place, de collecte, de conditionnement du sperme des équidés sont tenues de se déclarer auprès de l'autorité administrative qui procède à leur enregistrement au vu de la présentation d'un diplôme, titre, ou certificat exigé pour l'exercice de cette activité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Collecte, Conditionnement et mise place de la semence des espèces équines et asines

Anatomie et physiologie de la reproduction

Hygiène et prophylaxie sanitaire

Génétique et sélection

Réglementation zootechnique et sanitaire

Alimentation

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 21 janvier 2014 relatif aux certificats d'aptitude aux fonctions d'inséminateur et de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces équine et asine

Arrêté du 4 novembre 2010 fixant les conditions d'agrément sanitaire des centres de collecte de sperme d'équidés et les conditions sanitaires d'échanges intracommunautaires de sperme d'équidés

Article L653-11 du code rural

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Titulaires d'un diplôme de niveau 4 ou plus, délivré par le ministère chargé de l'agriculture, dans le domaine des productions animales;

Titulaires d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur pour une autre espèce animale;

Personnes ayant une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de l'élevage équin après contrôle de connaissances.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de membres de l'administration, parmi lesquels figure au moins un représentant de l'Institut français du cheval et de l'équitation, et de professionnels.

Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A nommé par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt dans le ressort duquel est implanté l'établissement concerné.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS1943

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5651/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	4 800 €
Durée	180 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	92
Parcours menés à terme	91
Taux d'achèvement	99 %
Période	02/2022 – 08/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	128
Montant total engagé	426 978 €
Coût moyen par dossier	3 336 €
Durée moyenne	177 h
Période	06/2020 – 08/2026
France compétences	60 %
Reste à charge titulaire	28 %
France Travail	8 %
OPCO	2 %
Entreprise	1 %
Régions	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.